Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260708-DELIB49_080726-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 1er juillet 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme Marie-Paule BUZULIER, M.DONNIO Patrick, Mme Charlène RIBEIRO, , M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absents :
M. Samuel BRIAND donnant pouvoir à Mme Véronique LE GALLO
Mme Lyne MILBEO donnant pouvoir à M. Vincent LEPAGE

Ouverture de la séance à 19 heures 47

Secrétaire de séance : Véronique LE GALLO

DELIBERATION 2026-049

FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET L'ALSH : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur Le Maire explique que le marché pour la fourniture des repas en liaison froide pour les 2 restaurants scolaires et à l'ALSH arrive à expiration le 31/08/2026.
Le marché est un marché public de prestations de services. À ce titre, le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) en vigueur au jour de la signature du présent marché lui est applicable. Le marché est conclu à l'issue d'une procédure adaptée fondée sur les articles L2123-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique. Il est conclu pour une moyenne de **12 000 repas par an (environ 80 repas/jour).** Une consultation a été effectuée sur la plateforme https://marches.megalis.bretagne.bzh/.
La Commission MAPA s'est réunie le 8 juillet 2026 à 19h pour procéder à l'attribution du marché.
Malgré une offre de prix supérieure, le CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE répond mieux aux attentes des enfants et des parents (important pourcentage de produits frais et de plats cuisinés ainsi qu'aux préoccupations environnementales :

FOURNITURE REPAS	**TARIF UNITAIRE HT**
CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE	**Pique nique :** 3,70 € (adulte + mat. + élém.) **Menu 4/5 composantes :** 3,70 € (adulte + mat. + élém.) **Stock tampon :** 3,70 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260708-DELIB49_080726-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE RETENIR l'offre du Centre Hospitalier Du Centre Bretagne qui fournira les repas des cantines scolaires et du centre de Loisirs de juillet-août à la rentrée de septembre 2026 avec 2 reconductions d'un an, sans que toutefois sa durée totale ne puisse excéder 4 ans ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Centre Hospitalier Du Centre Bretagne à compter du 1er septembre 2026 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique LE GALLO

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
RF
22600